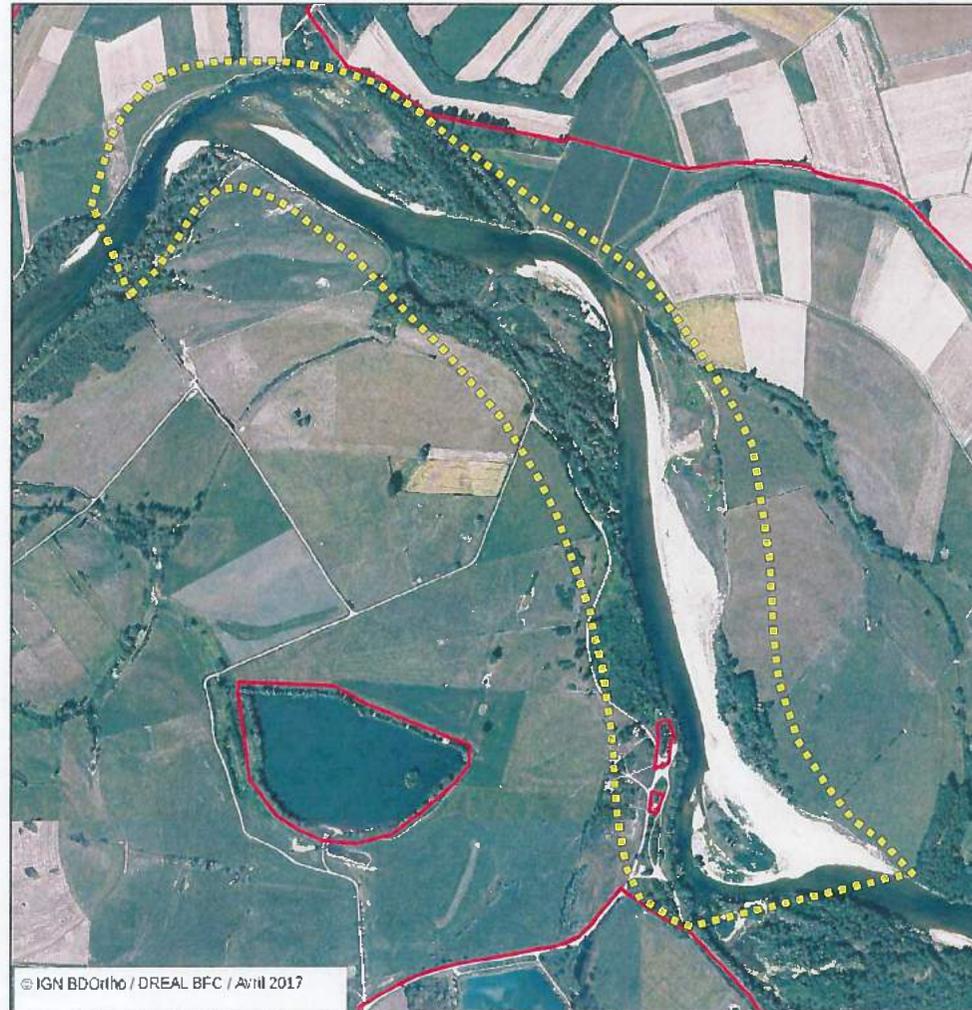


Arrêté inter-préfectoral de protection de biotope "Basse vallée du Doubs"

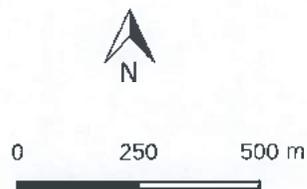
Annexe 5-2 - Délimitation des trois tronçons du Doubs sur
lesquels l'accès aux grèves et îles non boisées est interdit
du 1^{er} mars au 31 juillet

1/3 - Tronçon amont : 2580 m

Limite aval : Début de la grève en rive
droite avant la mise à l'eau des
barques d'Annoire et au niveau du
chemin de la pièce Diollot, coté
Fretterans

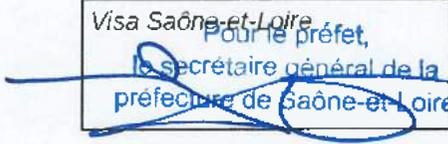


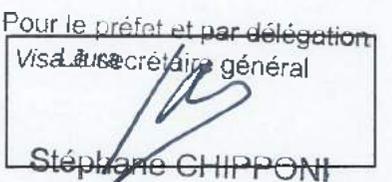
Limite amont : Mise à l'eau
des barques de Fretterans



 Limite AIPPB
 Tronçon réglementé



Visa Saône-et-Loire
Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

Jean-Claude GENEY

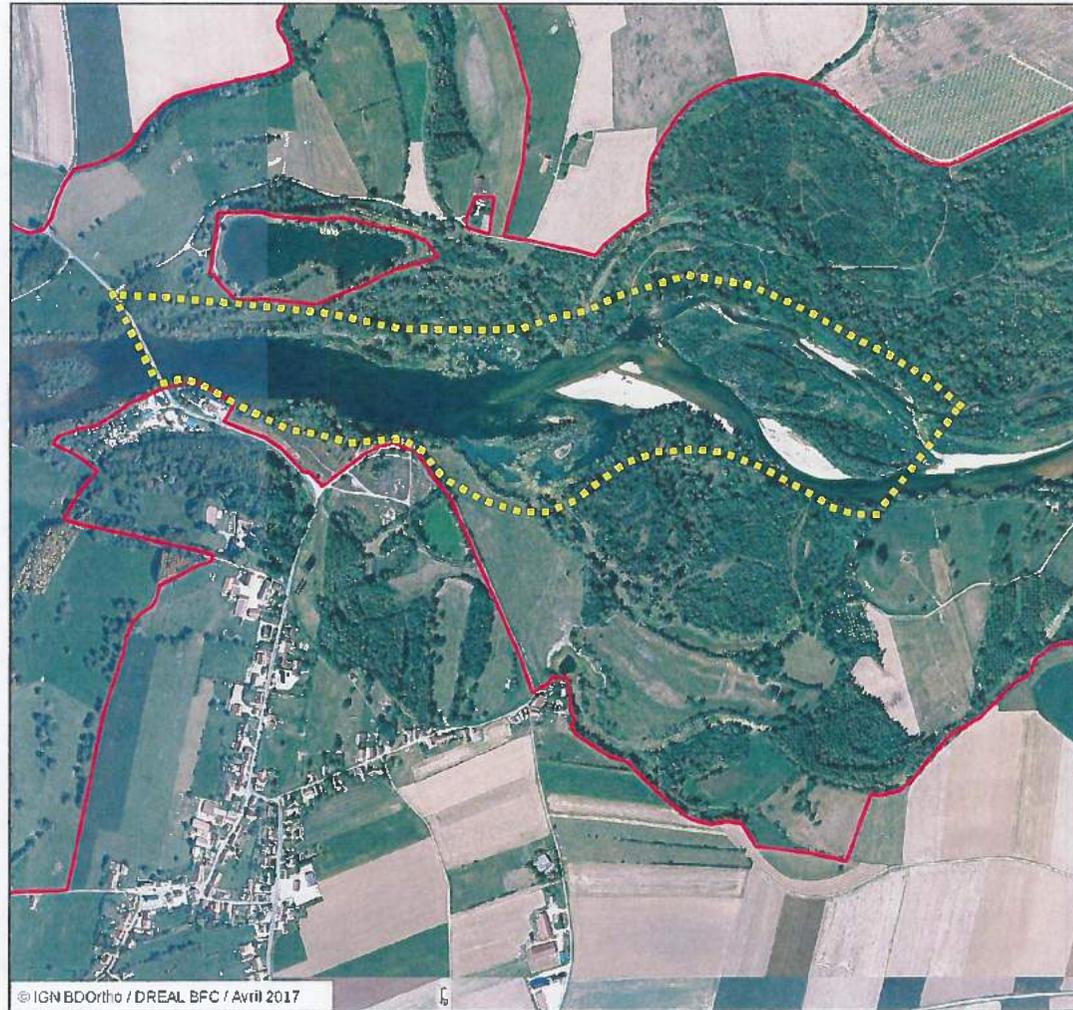
Pour le préfet et par délégation
Visa le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

Arrêté inter-préfectoral de protection de biotope "Basse vallée du Doubs"

Annexe 5-2 - Délimitation des trois tronçons du Doubs sur
lesquels l'accès aux grèves et îles non boisées est interdit
du 1^{er} mars au 31 juillet

2/3 - Tronçon médian : 1600 m

Limite aval : Pont de
Lays-sur-le Doubs



Limite amont : Extrémité de la
morte "Sur l'eau"



0 250 500 m

 Limite AIPPB
 Tronçon réglementé



Visa Saône-et-Loire
Pour le préfet,

Le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

Jean-Claude GENEY

Visa Jura
Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

Arrêté inter-préfectoral de protection de biotope "Basse vallée du Doubs"

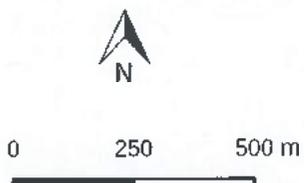
Annexe 5-2 - Délimitation des trois tronçons du Doubs sur
lesquels l'accès aux grèves et îles non boisées est interdit
du 1^{er} mars au 31 juillet

3/3 - Tronçon aval : 1980 m

Limite aval : Au niveau de la descente
aménagée en rive droite, entre les
lieux-dits "les Ormets" et "l'Essart"

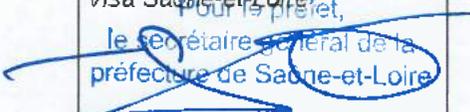


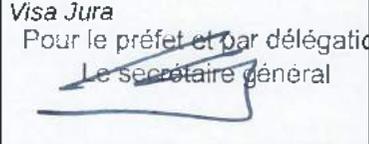
Limite amont : Au niveau de la
ferme de la Paule



 Limite AIPPB
 Tronçon réglementé



Visa Saône-et-Loire
Pour le préfet,
Le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire

Jean-Claude GENEY

Visa Jura
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI